



Définition intérêt juridique légitime

Par Laminette

Bonjour, j'ai écrit un courrier aux directeur des Greffes de ma ville apres avoir fait la demande de la copie intégrale de mon dossier pénale auprès de mon avocat en 2017 , du batonnier et du 1 er president de la cour d'Appel en 2018. j'ai demander aux directeurs de Greffes de me remettre une copie intégrale de mon dossier , ce dernier me répond qu'il n'est pas en mesure de me délivrer copie d'un dossier constitué pour les besoins de la justice et versé aux archives de l'Etat, surtout en l'absence d'intérêt juridique légitime.

Pourriez vous m'éclairer sur la notion : absence d'intérêt juridique légitime de manière simple et claire svp.

Cordialement